

DIRECTIVES - REGLEMENT ET ORGANISATION DES TOURNOIS JF A 5 JOUEURS AVEC ZONES TECHNIQUES

Copies du document à remettre :

- **au responsable juniors de votre club**
- **au responsable de l'équipe JF inscrite aux tournois**
- **au team coach J+S**

TOURNOIS

En principe, les tournois ont lieu le **samedi matin**, début du tournoi à **09h30** et se termine **au plus tard à 11h30**.

Le club organisateur qui désire jouer à un autre moment de la journée, doit recevoir l'autorisation nécessaire de B. Choffat avant l'envoi des convocations.

Les équipes inscrites et convoquées doivent participer au tournoi dans son intégralité.

Les dates des tournois selon programme établi par le DJ de l'AJF doivent être respectées.

En cas de problème pour un club organisateur, ce dernier doit en informer immédiatement le DT AFBJ ou le DJ AJF.

CLUB ORGANISATEUR

1. 10 jours minimum avant le tournoi, convoquer les clubs participants au tournoi selon attribution groupe AJF (exemple convocation annexé)
2. Copie de la convocation à Bertrand Choffat, DT AFBJ, Prés 31, 2720 Tramelan. Tél. 079-219.54.32. En cas de renvoi, les clubs participants, ainsi que le responsable AJF du calendrier, doivent être avisés si possible un jour avant.
3. Seul le responsable du club organisateur du tournoi est habilité à interrompre le tournoi (par exemple en cas d'orage violent).
4. Le club organisateur, s'engage à mettre en place le tournoi avec les terrains marqués et les zones techniques selon les instructions de l'AJF et les prescriptions

- AFBJ. Une liste d'exemples d'exercices est à votre disposition.
5. **Le club organisateur mettra gratuitement à disposition durant le tournoi du thé (chaud ou froid) pour les joueurs.**
 6. **Au début du tournoi, le responsable de l'équipe remettra au responsable du club organisateur, une liste des joueurs avec nom, prénom, date de naissance. Cette liste sert de licence (formulaire contingent d'équipe).** Ces listes dûment complétées seront expédiées 3 jours au plus tard après le tournoi au DT AFBJ, avec un rapport sur le déroulement du tournoi. (selon formulaire annexé "rapport tournoi".)
 7. Un double de la liste nominative des joueurs (formulaire contingent d'équipe), peut être utilisé par le responsable d'équipe comme contrôle de "performance" de ses joueurs dans les zones techniques.
 8. Le club organisateur peut autoriser un club à se présenter avec plusieurs équipes non inscrites selon ses possibilités d'organisation, voir inviter des équipes non inscrites officiellement, en respectant le pt. 6 de cette directive.
 9. **Il n'est pas nécessaire de noter les résultats des matches et d'établir un classement.**

CLUB PARTICIPANT ET ORGANISATEUR

1. Les clubs doivent participer avec le groupe répartition AJF établi.
2. A réception de la convocation, le club doit aviser son responsable d'équipe. Si le club convoqué ne peut pas participer pour une raison importante, il doit en faire part immédiatement au club organisateur, **mais au plus tard 1 semaine avant le tournoi. Le club excusé sera amendé de CHF 50.-, montant qui sera reversé par l'AJF au club organisateur lésé.**
3. **Un club non excusé sera amendé de CHF 100.-, montant qui sera reversé par l'AJF au club organisateur lésé.**
4. 30 minutes avant le début du tournoi, le responsable de l'équipe remettra au responsable du club organisateur, **une liste des joueurs avec nom, prénom, date de naissance. Cette liste sert de licence et de contrôle AJF.**
5. Un double de la liste nominative des joueurs (copie faite par le responsable d'équipe), peut être utilisée par le responsable d'équipe comme contrôle de "performance" de ses joueurs dans les zones techniques.

Les clubs inscrits aux tournois doivent se conformer aux prescriptions éditées dans ce règlement.

Les clubs qui ne suivraient pas ces directives seront punis d'une amende de minimum Fr. 100.-. (décision DJ AJF).

Tramelan, le 1^{er} juillet 2002

Association Jurassienne de Football
Département juniors
DT AFBJ
B. Choffat

